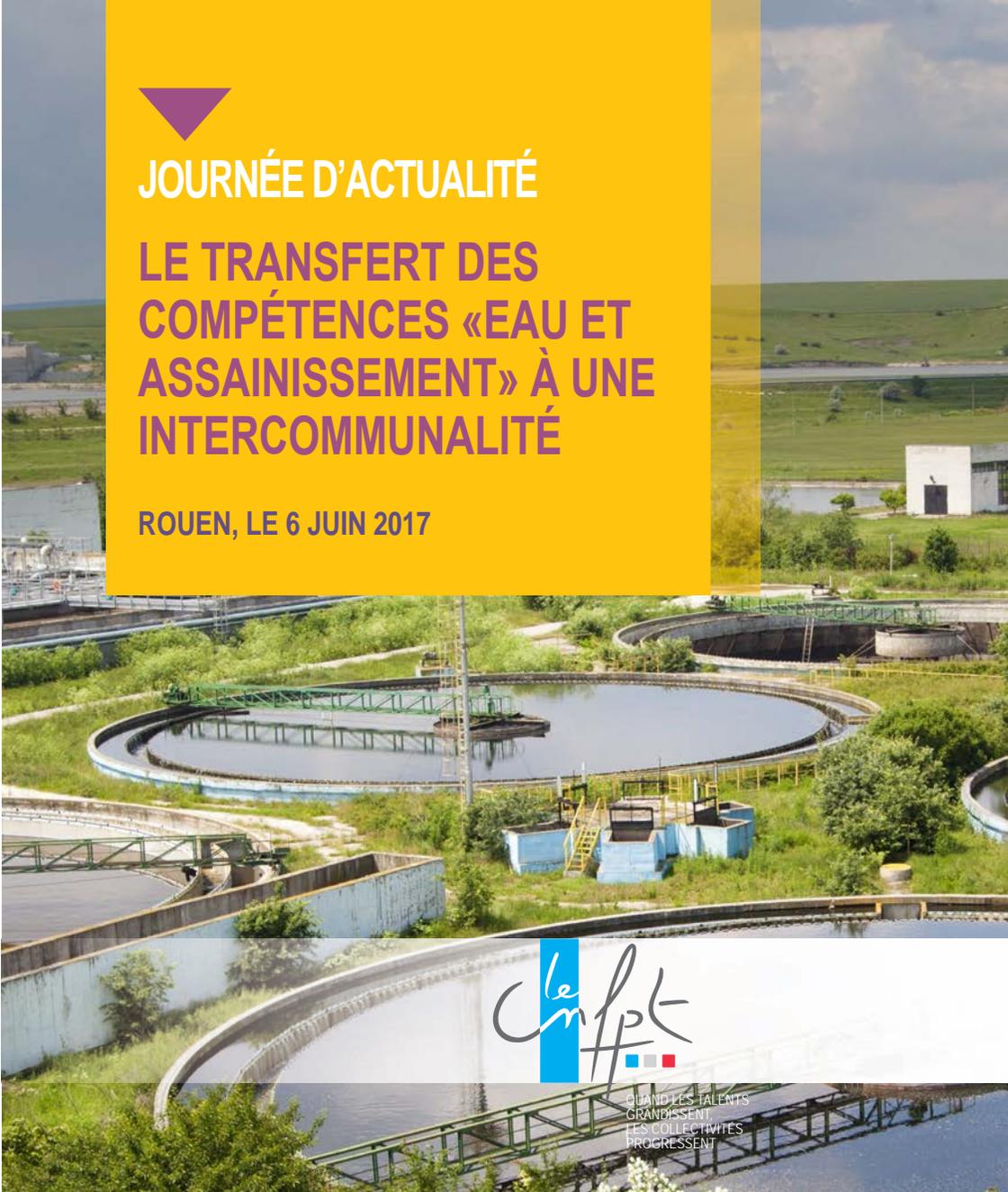




JOURNÉE D'ACTUALITÉ

LE TRANSFERT DES COMPÉTENCES «EAU ET ASSAINISSEMENT» À UNE INTERCOMMUNALITÉ

ROUEN, LE 6 JUIN 2017



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT



L'une des mesures phares de la loi NOTRe est de clarifier les compétences des différents échelons territoriaux et de renforcer l'intercommunalité avec le transfert de nouvelles compétences. En la matière, l'eau et l'assainissement feront partie des compétences optionnelles à compter du 1er janvier 2018 et obligatoires à compter du 1er janvier 2020 pour les intercommunalités.

Le transfert de ces compétences est un processus complexe à appréhender, qui demande en amont une réflexion sur le choix de la meilleure solution possible et les différentes problématiques à anticiper.

L'objet de cette journée est d'apporter ces clés d'entrée et de vous permettre de :

- Connaître les aspects juridiques et réglementaires du processus de transfert des compétences « eau et assainissement ».
- Identifier les différentes étapes du processus de transfert de compétences.
- Anticiper le processus de transfert sous les différents angles : ressources humaines, patrimoine, contrats et finances.
- Partager l'expérience de collectivités pionnières.

Cette journée technique s'adresse à toutes les personnes en charge de la gestion du transfert de ces compétences.

DÉROULÉ DE LA JOURNÉE

MATIN

8h30-9h Accueil

CONNAÎTRE LE CONTEXTE JURIDIQUE

Rappel du cadre réglementaire : La loi NOTRe, contexte et enjeux, point d'étape sur les transferts de compétences.

Impacts directs et indirects de la loi NOTRe sur les services eau et assainissement (eau potable, assainissement collectif, assainissement non collectif, gestion des eaux pluviales « urbaines »).

Le devenir des syndicats.

Intervenant.e.s :

Frédéric BARGAIN, responsable de la délégation inter service de l'eau, Direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime, DDTM

Norbert GUIBELIN, directeur général des services, SIDESA

Claire ROCHELLE, conseillère juridique, SIDESA

pause

PRÉPARER SON TRANSFERT : LES GRANDES ÉTAPES DU TRANSFERT DE COMPÉTENCES

Mise en œuvre du transfert de compétences : points clés et principales étapes

Intervenantes :

Christelle DUVAL, cheffe du service gestion de l'eau et Albane GUIGNARD, chargée de projet, Direction de l'Environnement, Département de Seine-Maritime



1er retour d'expérience

Le SERPN (syndicat d'eau du Roumois et du Plateau du Neubourg)

Intervenant à préciser

12h - 13h30 - pause déjeuner libre

**FOCUS SUR LES RESSOURCES HUMAINES, LE PATRIMOINE,
LES CONTRATS ET LES FINANCES**



LES RESSOURCES HUMAINES

Modalités des transferts du personnel : les différents cas de figure

Intervenante :

Clélia LAUMONIER, juriste au sein du service juridique du Centre de gestion de Seine-Maritime



LE PATRIMOINE ET LES CONTRATS

Etats des lieux du patrimoine et continuité des contrats

Intervenant.e.s :

Norbert GUIBELIN, directeur général des services, SIDESA

Claire ROCHELLE, conseillère juridique, SIDESA



LES FINANCES

Budget et harmonisation de la tarification

Intervenant :

Thierry PROUVOST-AUBIER, responsable de la Trésorerie Municipale d'Evreux



2nd retour d'expérience

*Intervenant : Fabrice POIGNANT, responsable de service «eaux et assainissement»
Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine*

Conclusion

INFORMATIONS PRATIQUES

DATE ET LIEU

MARDI 6 JUIN 2017 de 8h30 à 16h30 à **Rouen** - Hôtel du département, quai Jean Moulin, Rouen rive gauche (entrée obligatoire par le cours Clémenceau) - **Plan VIGIPIRATE : Merci de venir avec une pièce d'identité.**

CONTACTS

Stéphanie Brard - conseillère formation - stephanie.brard@cnfpt.fr

Danièle Lebailly - conseillère formation - daniele.lebailly@cnfpt.fr

Sophie Levayer - secrétaire formation - sophie.levayer@cnfpt.fr

INSCRIPTIONS

Pour les **agents territoriaux**, l'inscription en ligne sur <https://inscription.cnfpt.fr/>

code **16:DL64C001** - Les frais de déplacement et de restauration ne seront pas pris en charge par le CNFPT.

Pour les **élus**, inscription par message à l'attention de Sophie Levayer

sophie.levayer@cnfpt.fr. L'envoi du message vaut inscription, il n'y aura pas de convocation.